



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

Sommaire :

|        |                          |
|--------|--------------------------|
| page 1 | Bilan de l'année 2016    |
| page 2 | divers faits             |
| page 3 | Gfi BUS                  |
| page 4 | Gfi BUS suite            |
| page 5 | négociation astreintes   |
| page 6 | augmentation de capital  |
| page 7 | mail aux administrateurs |
| page 8 | agenda                   |
| page 9 | coordonnées              |

N° 207 - 30 Décembre 2016

## 2016 : les agapes et les miettes

La voracité de Gfi est désormais bien connue.

**Les nombreuses sociétés avalées en 2016 en sont le témoignage :** Impacq (Pologne, CA=13M€ ), Metaware (France et Maroc, CA=8M€), Novulys (France, CA=3M€), 3SI (France, CA= 42M€), ROFF(Portugal, CA= 62M€), EFFRON( Espagne, Amérique Latine, CA= 37M€), sans oublier les BDOC, ITN et Ordirope (France, environ 10M€ de CA chacune) précédemment acquises et en cours de digestion plutôt difficile.

**Les proies sont de plus en plus grosses car telle est la volonté du Qatari Mannai Corporation** qui, lui-même, a mis près de 300M€ sur la table en juin 2016, pour acquérir 51% de Gfi et en mettra sans doute autant pour le détenir à quasiment 100% dans les mois à venir. Il attend maintenant de pied ferme, un résultat net de plus de 42M€ au titre de 2017(pour mémoire, le résultat net 2015 était de seulement 22M€) afin de rémunérer son investissement initial, en se servant quelques dizaines de millions d'Euros de dividendes chaque année.

**Ces agapes profitent aussi aux « grands » managers de Gfi (une cinquantaine + le PDG)** qui ont trouvé dans leurs assiettes environ 21M€ (excusez du peu !) du fait d'actions distribuées gratuitement auparavant et désormais valorisées à 8,5€ l'unité, sans oublier les BSAAR (en guise de dessert) valorisés en paquets de 300K€ pour chacun des 13 heureux bénéficiaires !

**La valse des millions va se poursuivre et devenir milliard, puisque l'objectif affiché est d'atteindre en 2018 un CA d'un Milliard d'Euros avec une marge de 8% :** c'est loin d'être gagné car la marge d'aujourd'hui n'est pas franchement au rendez-vous en dépit des efforts décrits ci-dessus, les frais de structure notamment continuant de croître proportionnellement au CA ce qui est profondément inquiétant.

**Quant aux salariés, ils ne sont pas conviés à la table du festin :** pas le moindre os à ronger, pas la moindre carcasse non plus, ni même quelque « sot-l'y-laisse » ! Rien !

Ils sont les oubliés des agapes. On leur jette à peine quelques miettes : rares et faibles augmentations de salaires, 1/2J de formation par an, 20€ de Participation, versement d'à peine 40% de leur rémunération variable ...

La comparaison est devenue profondément insupportable entre **ceux qui se « servent sur la bête » et la foule de ceux qui triment dans l'ombre**, sans moyens ni véritable méthodologie, sans reconnaissance des efforts accomplis, allant, **en désespoir de cause, jusqu'à mettre leur santé dans la balance** (ne voyez-vous donc pas, un peu partout, les cas de burnout se multiplier et les méthodes de harcèlement exprimer silencieusement leur violence mentale ?) **pour mener à bien et dans des délais complètement fous, les projets de plus en plus ambitieux et complexes vendus aux clients à prix à peine coûtant.**

La réalité de terrain fait craindre que le Groupe Gfi soit probablement plus fragile que ce qu'il a pu en être dit à Mannai Corporation. De surcroît, il est désormais admis que les systèmes de gestion internes arrivent au bout du rouleau, ce qui rend complexe la fourniture de moult tableaux de bord sans doute exigés par les Princes du désert !

**L'année 2017 pourrait bien être l'année de vérité mais, hélas aussi, pour les salariés, l'année de tous les dangers !**

*Toute*  
*l'équipe*  
**CFE-CGC**  
du  
**Groupe**  
**GFI**  
*vous adresse*  
*ses meilleurs*  
*vœux à*  
*l'occasion de*  
*la nouvelle*  
*année !*



## Divers faits ...



### **Carte Edenred Ticket-Restaurant : mon Dieu, quel souci !**

Bien qu'ayant signalé fort courtoisement à la Direction, il y a plus d'un mois, le nouveau et fort intéressant dysfonctionnement (bug) des applications informatiques d'Edenred notamment sur smartphone, version 1.0.4, rien n'a bougé ! Personne n'a rien corrigé.

De quoi s'agit-il ?

Si vous souhaitez vérifier le nombre de TKR qui vous ont été versés un mois donné, vous allez avoir quelques surprises :

- l'application Internet ne donne pas le nombre de TKR contenus dans les versements mensuels, mais seulement le montant en Euros : curieux non ?

- l'application Smartphone 1.0.4 fait mieux : **exemple d'un versement de 144€** : elle affiche un nombre de TKR égal à (accrochez-vous bien !) : **20,571428571428571428571428571**, et de valeur faciale (respirez bien !) : **7€** ! Quelle bonne blague ! Gfi aurait réduit la valeur faciale de **8€ à 7€** : et pourquoi pas ?

**20,57142857142857142857142857120 X 7€ = 144€ ! Il fallait y songer ! Edenred y a songé !**

- Heureusement, vous avez aussi reçu un mail dans votre boîte aux lettres Gfi qui vous signale le versement de 18 TKR de 8€ (**18 X 8€ = 144€**). **C'est plus simple !**

- L'application prétend également afficher les cas de refus de transaction : c'est totalement faux, nous l'avons vérifié, ces cas n'apparaissent pas !

Et, cerise sur le gâteau, en 2017, toutes les enseignes de la grande distribution limiteront l'usage de la carte Edenred à une liste de produits très stricte et pas nécessairement en accord avec vos souhaits d'alimentation.

Le « merveilleux » dispositif de TKR dématérialisés que la Direction a imposé aux 9500 salariés de Gfi en France, qui ne cesse de poser de multiples problèmes à nombre d'entre eux, et dont elle nous dissimule la moindre statistique (exemple : taux d'utilisation par régions, fréquence des rejets par région, encours en € par régions etc) **est en train de virer à l'arnaque** : il serait temps d'agir et d'examiner les conditions d'un appel d'offres pour trouver un prestataire ( il y en a d'autres ! ) plus performant.

à suivre ...

### **Election partielle du CHSCT de Gfi Progiels : la Direction cautionnerait-elle des agissements frauduleux ?**

Le 13 décembre, le collège désignatif (les membres du CE + les DP) de Gfi Progiels était convoqué pour élire 2 candidats à 2 postes devenus vacants au CHSCT, pour cause de départ de 2 élus.

Le CHSCT de Gfi Progiels (effectif total= 900 salariés) est une instance unique et centrale, en dépit de 23 agences réparties sur tout le territoire national dont plusieurs (effectif supérieur à 50) pourraient pourtant, de par les textes, disposer d'un CHSCT local. Mais le présent fonctionnement centralisé du CHSCT est en vigueur depuis 15 ans !

En revanche, le règlement de l'élection, par ailleurs adopté à l'unanimité du collège désignatif, prévoit une **affectation de 2 sièges pour chaque grande région (5) et priorise les candidats régionaux issus de ces mêmes régions.**

**C'est logique et cela traduit la volonté bien comprise de faire fonctionner le CHSCT au plus près du terrain dans l'intérêt des salariés, en dépit d'une instance centralisée.**

Il y avait 1 poste à pourvoir pour la région Ouest-Sud/Ouest et 1 autre pour la région Sud/Est.

Suite à un appel à candidatures transparent sur l'organisation interne du CHSCT, adressé par mail aux 900 salariés de Gfi Progiels, **6 candidats se sont déclarés dont 2 issus de la région Ouest-Sud/Ouest, 1 de la région Sud/Est, 2 de la région IDF** (les 2 postes étaient déjà pourvus) et 1 de la région Sud/Provence (les 2 postes étaient déjà pourvus).

Face à cette situation, et par application du règlement, **l'un des 2 candidats issus de la région Ouest-Sud/ouest aurait dû être élu, de même le candidat issu de la région Su/Est aurait aussi dû être élu.**

**Eh bien non : les 2 candidats issus de l'IDF ont été élus aux 2 postes vacants des régions Ouest-Sud/ouest et Sud/Est.** Ce qui est particulièrement efficace pour la prise en charge et le suivi des problématiques locales de l'Ouest-Sud/Ouest et du Sud/Est, vous en conviendrez !

Apparemment, il semblerait que certains membres (8 sur 12 votants) du collège désignatif aient préféré élire des candidats en fonction de leur appartenance syndicale (CFDT et SUD) au détriment de leur appartenance régionale, violant ainsi le règlement électoral pourtant adopté par tous ! **La Direction a implicitement accepté cette manière de faire.**

Les candidats régionaux, non élus mais légitimes, ont été choqués par cet état d'esprit ! Nous aussi ! De surcroît, les 900 salariés qui avaient pris connaissance de l'appel à candidatures et des règles de l'élection, ont été floués !

**Trop, c'est trop ! Une demande d'annulation de cette élection irrégulière a été exprimée par la CFE-CGC** qui espère que, dans l'intérêt des salariés des régions Ouest-Sud/Ouest et Sud/Est, les candidats qui en sont issus pourront de nouveau postuler aux 2 postes vacants et y être élus lorsque l'élection sera organisée de nouveau. *à suivre*



**Histoire vraie :** Il était une fois, un salarié d'une ESN idyllique placé en clientèle. A l'approche de Noël, le gentil DSI du client vint voir le salarié dans son bureau et lui proposa un chocolat en lui tendant une jolie boîte remplie de bons chocolats. Flatté, le salarié accepta le chocolat... puis, soudain, il fut pris d'une grande solitude lorsque le DSI lui dit : *"Ce sont des chocolats offerts par Altran... Ils ne seraient pas un peu pingres chez Gfi ? Ce sont les seuls prestataires avec qui on travaille qui ne font pas de geste à l'approche de Noël... Nous, on aime bien partager les chocolats offerts par les ESN avec les personnes qui travaillent avec nous..."*



## **TUP (= fusion) de Gfi BUS dans Gfi Informatique : la Direction supprime sans contrepartie, les avantages du statut social Thalès pour les 250 salariés encore présents !**

Le PDG de Gfi le répète à qui veut l'entendre : les acquisitions se passent bien, les acquisitions se passent bien, les acquisitions se passent bien ! Pourtant, il y aurait de quoi s'interroger sur l'instrument de mesure qui lui permet de tenir de tels propos, en particulier pour ce qui concerne l'acquisition de l'activité BUS de Thalès réalisée en **octobre 2012 avec 450 salariés, dont seulement 250 sont encore présents dans Gfi Informatique**.

Que ce soit sur le volet économique, le volet social ou le volet organisationnel, le succès de l'opération ne semble pas au rendez-vous. Les salariés issus de Thalès en font la cruelle expérience puisque la Direction a décidé de leur supprimer les derniers avantages de leur statut social, sans contrepartie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour la **CFE-CGC** qui dénonce la manière de faire de la Direction, cela s'apparente à du vol : quel autre mot employer quand la Direction se sert dans la poche des salariés ?

**La liste des objets volés est énumérée dans le courrier RAR ci-après, adressé le 21 décembre 2016 à la Direction, conjointement par la CFE-CGC et la CFDT, en intersyndicale :**

L'intersyndicale **CFE-CGC & CFDT** Gfi informatique

Mme Anne DUMONT  
Responsable Juridique & Relations Sociales  
Gfi informatique  
145, Boulevard Victor Hugo  
93400 Saint-Ouen

Saint-Ouen, le 21 décembre 2016,

Courrier RAR

**Objet :** TUP Gfi BUS dans Gfi Informatique: démenti sur la dernière note publiée par la Direction le 7 décembre 2016

Madame,

Par la présente, nous dénonçons la note « *Présentation du statut social applicable au 01/01/2017 aux salariés de Gfi-Bus ayant intégré Gfi Informatique le 01/10/2015* » datée du 7 décembre 2016 présentée aux divers C.E. concernés que sont : IDF, Méditerranée, Rhône-Alpes et Sud-Ouest. A ce titre, nous vous rappelons que le délai légal dans la présentation des documents au préalable de la réunion ordinaire du CE Gfi informatique Sud-Ouest du 13/12/2016 n'a pas été respecté.

**NON**, il n'y a pas eu de négociation et encore moins de proposition de la Direction à l'U.E.S. à partir du 14 septembre 2016.

**NON**, la citation du texte de loi oublie volontairement **la condition de la durée du temps de travail inscrite au contrat de travail**, qui oblige la Direction à une compensation financière dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**NON**, il n'y a pas d'horaire de référence 37h dans l'accord ARTT 2001 de Gfi Informatique pour les salariés en réalisation de mission (§2) et les salariés en réalisation de mission avec autonomie complète (§3). Le présenter ainsi dans la note alors que ce n'est pas indiqué dans le document officiel de la TUP, est volontairement trompeur. De plus, cela introduit une confusion entre horaire de référence et durée du travail, or la durée du travail chez Gfi Informatique pour les modalités 2 est de 218 jours-forfait 38h30 par semaine contre 216 jours forfait maximum 38h30 par semaine chez Gfi-BUS.

**NON**, Le forfait 38h30 des modalités 2 Gfi informatique, n'est pas un forfait maximum, il est écrit « *convention de forfait hebdomadaire horaire fixé à 38h30mn* » dans la rédaction de l'accord, et la notion de maximum n'est utilisée que pour définir la notion de forfait et de variations d'horaires.

**NON**, le calcul des RTT par anticipation au 1/1/2017 est erroné. En effet, le calcul 10j/12j\*5mois donne **4,17** jours de RTT et non 4,0 jours → le retrait des 0,17 jours est contraire à l'accord ARTT de Gfi Informatique de 2001 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il n'est pas question de donner plus de 44 jours à la Direction (0,17\*250 salariés).

....





.....

**NON**, il ne peut pas y avoir modification de la prise en charge des cotisations à taux plein pour les salariés à temps partiel car cette disposition n'est nulle part dans les accords dénoncés, donc non dénoncée par la Direction.

**NON**, il n'est pas possible de supprimer les jours supplémentaires éventuellement acquis, non pas en vertu de l'accord de 2013 mais par la convention de la métallurgie, car le projet de TUP dit le contraire : « *Etant précisé que certains salariés bénéficient de congés supplémentaires conformément aux dispositions de l'accord d'adaptation du 20 décembre 2013.* » Donc si le document support de la TUP et qui dénonce les accords indique le maintien d'un avantage dans la section «3 – Régime applicable à l'issue des mises en cause », la Direction n'a pas la possibilité de revenir dessus, car le document de la TUP présente « *Les grandes lignes du régime collectif applicable à compter du 1er janvier 2017... sous réserve d'évolution issues de négociation* », et non pas « *sous réserve d'évolutions légales* ».

En conséquence, nous revendiquons le maintien de la dernière proposition de la Direction, à savoir :

- 2 options : 1,5% ou 1% (NDLR : augmentation du salaire brut) + 400€,
- Maintien des congés supplémentaires conformément aux dispositions de l'accord d'adaptation du 20 décembre 2013,
- Maintien de l'absence d'autorisation hiérarchique pour l'achat des 4 premiers jours de JRTTs

Faute d'accord sur cette base, nous allons inviter et soutenir l'ensemble des salariés concernés à faire valoir leurs droits bafoués par la Direction, devant chacune des juridictions prud'homales compétentes.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Responsable Juridique & Relations Sociales du Groupe Gfi, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

**DS CFE-CGC Gfi informatique IDF**  
**Olivier MAULMY**

**DS CFDT Gfi informatique IDF**  
**Patrick LOU**

**Non, la messe n'est pas dite !**  
**Les 250 salariés ex Gfi BUS**  
**poursuivront le combat avec leurs**  
**Organisations syndicales :**  
**la CFE-CGC et la CFDT.**



# **RAPPEL :**

## **Flash-info du 8 juillet 2016**



### **Flash info Groupe Gfi**

[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr)

tél : 06 83 09 41 92

n°41 - 8 juillet 2016

Twitter : @cgcfi

Informations CFE-CGC du Groupe Gfi Informatique : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

### **Accord sur les astreintes signé par SUD Groupe Gfi et la Direction : ensemble, les syndicats CFE-CGC, CFDT et CFTC, majoritaires, font opposition !**

Après une période de négociation ouverte depuis 2012 (4 ans !), entrecoupée par de (très) longues éclipses, la Direction a soudain décidé d'en finir avec le sujet des astreintes!

Deux ultimes réunions se sont tenues les 31 mai 2016 et 16 juin 2016, puis la Direction a proposé un texte définitif pour signature immédiate.

**Pour la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC, disposant ensemble d'une  
représentativité majoritaire de 53,2%, ce texte reste inacceptable.**

*cf nos arguments et nos proposition, notamment dans nos lettres mensuelles n° 199 du 29 mars 2016,  
n° 202 du 29 juin 2016, et hebdomadaire n° 40 du 17 juin 2016 !*

SUD Groupe GFI, disposant, d'une représentativité de 40,8%, a procédé, seul, à la signature du texte le 29 juin 2016, ce qui le rend applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, puisqu'il suffit que le syndicat signataire dispose d'une représentativité au moins égale à 30% ...

**sauf si les syndicats majoritaires exercent leur droit d'opposition  
conformément aux dispositions prévues par le Code du travail dans ses article  
L 2331-8, L2331-9 et L2332-12,**

**et c'est exactement ce qu'ils ont fait, ensemble, le 6 juillet 2016 !**

*cf page 2 et 3/4 : la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC ont, chacun, conformément aux textes, envoyé  
un courrier officiel d'opposition, aux signataires :SUD Groupe Gfi et la Direction de Gfi*

Conséquence : le texte du 29 juin 2016, signé par le seul syndicat : SUD Groupe Gfi, et la Direction est réputé non écrit. Toutes les parties prenantes devront se retrouver ensemble, autour de la table des négociations pour un nouveau round de réunions !

**L'ère « Mannai », actionnaire qatari majoritaire qui  
possède 51% du capital de Gfi depuis le 22 juin 2016, ne  
saurait s'inaugurer par la signature d'un accord  
d'entreprise au rabais !**

## **Il faut immédiatement rouvrir la négociation sur les astreintes!**

## **1.181.010€ = montant de l'augmentation de capital de Gfi en 2016 : cela profite à 12 managers et au PDG, mais pas aux 9500 salariés de Gfi en France !**

Un des scoops de l'été 2016 fut, dans la foulée de la prise de participation majoritaire du capital de Gfi par le Qatari, Mannai Corporation, l'augmentation dudit capital de 1.181.010€, autrement dit la création de 590.505 actions nouvelles de 2€ nominal.

### **Pourquoi le capital social de Gfi a-t'il augmenté ?**

Explications en pages 5 et 8 du rapport financier semestriel 2016 accessible en ligne dans le site [www.gfi.world](http://www.gfi.world), rubrique Presse :

- lors de l'OPAS lancée par Mannai en juin 2016, ce dernier s'est engagé d'une part, à acheter à 8,5€, chaque action Gfi qui lui serait apportée, et d'autre part à 4,66€ chaque BSAAR ( Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables).

- or, **590.505 BSAAR** (la totalité des BSAAR encore en circulation) ont été apportées à l'OPAS.

- en conséquence, **Mannai a versé 590.505 X 4,66€ soit 2.751.753€ aux détenteurs des dits BSAAR**. Et, comme chaque BSAAR donne le droit de souscrire (au plus tard le 9/11/2016 : ouf, il était juste temps !) une action Gfi, Mannai a souscrit 590.505 actions nouvelles. **CQFD !**

### **La question sous-jacente, est de comprendre qui étaient les détenteurs de ces BSAAR.**

Explications page 37 du document de référence 2011 de Gfi redevenu disponible dans le nouveau site [www.gfi.world](http://www.gfi.world), rubrique presse: il s'agit de **12 managers de Gfi + le PDG**. Chacun, en 2011, sur décision du Conseil d'administration du 9/11/2011 a reçu 65.384 BSAAR (qu'il a payés 0,45€ l'unité) lui donnant le droit de souscrire une action Gfi à un prix fixé définitivement de 3,84€.

Ces **12 managers** (la liste nominative n'est pas publique) que chaque salarié peut certainement croiser à Saint Ouen **et le PDG**, notamment accessible en direct via des « Tchats » auxquels tout salarié peut prendre part, ont su attendre le moment opportun pour valoriser au mieux leur bien, acquis peu cher.

L'OPAS de Mannai leur a permis de vendre à 4,66€ (4,66€=8,5€-3,84€) les BSAAR qu'ils n'avaient pas encore exercés (70% de l'émission totale) et qu'ils avaient acquis à 0,45€ l'unité. Les plus patients auront donc empoché en juillet 2016 : 65.384 X 4,66€ = **304.689€ !**

Cette opération très lucrative pour les **13 heureux détenteurs de BSAAR**, vient en complément des **2.500.000 (environ) actions gratuites distribuées depuis 2009 à (environ) 50 managers et au PDG**, et qui représentent, sur la base de 8,5€ par action, un équivalent financier de **21.000.000€** (vingt et un millions d'Euros).

**Et les salariés dans tout cela ?** Pour eux, c'est 20€(en moyenne) au titre de la Participation aux résultats de 2015, pire que les années précédentes !

### **Il faut que cesse définitivement le détournement de la richesse créée par tous, au seul profit de quelques-uns !**

Les négociations entre Direction et Syndicats se sont achevées le 6 décembre 2016 sur un constat d'échec : la Direction refuse tout dispositif collectif permettant de partager la valeur ajoutée de l'entreprise !

C'est pourquoi, en dernier recours (cf page suivante), la **CFE-CGC** a écrit aux administrateurs du Groupe Gfi qui, eux seuls désormais, ont le pouvoir, s'ils le veulent, d'associer les salariés au partage de la richesse créée, par simple application de **l'article L3324-9 du Code du Travail !**

**A l'aube de la nouvelle année, exprimeront-t-ils leur volonté de partager les bénéfices avec les salariés ?**

**Suspense ...**





## **20€ : montant de Participation pour 9500 salariés du Groupe en France - injustice et scandale ; la CFE-CGC demande au Conseil d'Administration d'appliquer l'article L 3324-9 du Code du Travail !**

Mail adressé le 27 décembre 2016 par la CFE-CGC aux Administrateurs et Censeurs de Gfi Informatique en vue de l'activation de l'article L3324-9 du Code du travail

**Liste des administrateurs et censeurs :** Anne-Lise Bapst, Carolle Foissaud, Sabine Schimel, William Bitan, Henry Capelle(Apax), Patrick De Giovanni(Apax), Alekh Grewal(Mannai), Keith Higley(Mannai), Santhosh Krishnamoorthy(Mannai), Jean-Paul Lepeyre, Gérard Longuet, Jean-Luc Louis(administrateur salarié); Henri Moulard, Gilles Rigal(Apax), Nicolas Roy, Vincent Rouaix.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs de Gfi Informatique,  
Messieurs les Censeurs,  
Monsieur Président du Conseil d'administration,

Comme vous le savez, le **31 décembre 2016** est la date butoir pour la **décision, par le Conseil d'administration, en application de l'article L3324-9 du Code du Travail, du versement aux salariés, d'un supplément de Participation** au titre de 2015 (rappel : la Participation au titre de 2015 s'est élevée en moyenne à **20€ par salarié**, soit moins encore que les récentes années précédentes où elle était de l'ordre de 50 à 80€).

Cette disposition a été prévue par le législateur, notamment pour « *permettre aux entreprises de corriger, au profit de leurs salariés, le décalage éventuel entre l'affichage de bons résultats de l'entreprise ou du groupe et un montant de participation qui ne reflèterait pas la bonne performance de l'entreprise* », cf [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_ES-juin2014\\_MAJ-10-JUILLET2014.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_ES-juin2014_MAJ-10-JUILLET2014.pdf).

**N'est-ce pas exactement le cas du Groupe Gfi ?**

Bien évidemment, si aujourd'hui, en ultime recours, nous nous permettons de vous adresser à vous, c'est parce que toutes nos tentatives de négociation avec les représentants de la Direction générale pour ajuster le montant de Participation sur la progression du résultat du Groupe, ont échoué.

Pourtant il y a moult solutions possibles : la **CFE-CGC** en particulier, les a toutes mises sur la table mais rien n'y a fait. La Direction générale semble tétanisée à la simple perspective de partager avec les salariés, une part du bénéfice : **incroyable, n'est-ce pas ?**

L'année qui s'achève a été une année très « particulière » car marquée par la prise de 51% du capital de Gfi par Mannai Corporation : cet événement majeur aurait dû générer une inflexion de la politique de partage du bénéfice car les prochaines années seront lourdes d'enjeux importants et difficiles, qu'il faudra relever collectivement.

La Participation est un dispositif qui récompense les victoires collectives : il serait grand temps de la renforcer.

**Alors que le round des négociations obligatoires vient de s'achever dans l'entreprise avec la mise en œuvre d'un seul accord sur les 3 pourtants signés notamment par la CFE-CGC, l'ultime dispositif qui, du point de vue des salariés, permettrait de terminer l'année 2016 positivement, et partant, de démarrer 2017 dans le même esprit, est entre vos mains : appliquer l'article L3324-9 du Code du Travail et ainsi, octroyer à tous les salariés, un supplément de Participation !**

Nous ne nous appesantirons pas sur les primes très importantes octroyées en 2016, ici et là, aux membres du management, et particulièrement au Président (2M€ dans un premier temps), ni sur la valorisation élevée des centaines de milliers d'actions (montant unitaire 8,5€) et autres BSAR, octroyées gratuitement en leur temps, à une cinquantaine d'entre eux pour les premières, à une douzaine pour les seconds (300K€ environ par attributaire), ni sur les millions d'Euros versés à plusieurs Cabinets de conseil et d'avocats pour mener à bien l'opération de changement d'actionnaire majoritaire, ni enfin, sur le doublement des dividendes distribués (9,9 M€ au titre de 2015 contre 5,5M€ au titre de 2014)....

Cependant, **la mise en perspective de ces éléments avec la rémunération des salariés durant la même période**, alors que ce sont eux qui ont la charge et le devoir de mener avec succès les projets de plus en plus complexes qui leur sont confiés, **est criante d'injustice.**

Ceux d'entre vous qui étaient déjà administrateurs ou censeurs de Gfi en 2008 se souviendront que, dans des circonstances semblables (tentative d'OPA de FUJITSU sur Gfi), et sur proposition du Président du Conseil d'administration d'alors, M J TORDJMAN, 700K€ supplémentaires avaient été distribués aux 4000 salariés de l'UES afin de maintenir leur niveau de Participation à celui de 2006 soit environ 400€ par salarié, montant modeste, mais pourtant 20 fois supérieur à celui d'aujourd'hui !

Il serait contre performant pour toutes les parties prenantes de l'entreprise, de désespérer les salariés : c'est pourquoi, nous faisons confiance à votre bon sens pour que la présente demande soit examinée avec compréhension et qu'une décision rapide et favorable soit prise par votre instance.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Messieurs les Censeurs, Monsieur le Président du Conseil d'administration, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Alina TORTOCHAUT  
Délégué Syndical Central **CFE-CGC**

## Cela s'est passé en Décembre :

**Le 5 décembre et 20 décembre** : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD.

La Direction propose un **tarif unique de compensation** pour les déplacements sur sites clients : **15 €** (au lieu de 25€ et 40€ dans le dispositif actuel fonction de l'éloignement du site client) et une intégration dans le salaire fixe de **55% du montant moyen de PLD des années 2014/2015/2016 pour les salariés historiques** de Gfi Progiciels, mais **10% pour les salariés issus de Gfi Chronotime**; quant aux salariés issus d'Ordirope, aucune proposition n'est encore élaborée.

Les représentants du personnel fustigent le **montant unitaire bien trop faible de 15€ par déplacement sur site client** pour compenser les sujétions inhérentes : à coup sûr, **une telle sous-tarifcation entraînera la démotivation des équipes** pour se déplacer sur les sites clients !

Ils demandent également la **prise en compte des années 2011 et 2012 en sus de 2013/2014/2015 et 2016** pour examiner salarié par salarié, l'impact d'une éventuelle intégration dans le salaire fixe des niveaux moyens de PLD sur cet **horizon arrière de 6 ans**. Ils pointent enfin le **risque d'un blocage de salaire pour les années à venir**, cette « intégration » risquant d'être assimilée à une « augmentation » de salaire !

## Prévisions pour Janvier :

**Le 10 janvier** : 5<sup>ème</sup> réunion de concertation Direction Gfi Progiciels/Syndicats (CFDT, CFE-CFC, SUD Groupe Gfi) sur le dispositif des PLD.

L'heure de vérité sera proche : en l'état des propositions de la Direction (cf ci-contre), le dispositif n'est pas acceptable !

**2<sup>nde</sup> quinzaine de janvier** : 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil de surveillance du FCPE Gfi INFORMATIQUE EXPANSION après l'élection du 29 novembre 2016

Une fois que les 4 membres de la Direction auront été désigné, la convocation du CS sera réalisée par le Président sortant de cette assemblée, sur un ordre du jour comprenant l'élection du Président, la présentation du fonds et le rôle du CS par Natixis..

**2<sup>nde</sup> quinzaine de janvier** : la CFE-CGC souhaite rouvrir la négociation sur les **astreintes** et démarrer celle sur les mesures de prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS)



**Le 6 décembre** : 3<sup>ème</sup> séance de NAO, conclusive

**La CFE-CGC et la CFTC sont signataires des 3 accords proposés** : Gestion des parcours professionnels(GEPP), égalité professionnelle, rémunération/indemnisation coûts de trajet.

Cependant leur représentativité n'atteignant pas, ensemble, les 30% requis par les textes, **seul l'accord GEPP sera appliqué car signé également par la CFDT**.

De ce fait la **Direction a décidé de mettre en place unilatéralement la prise en charge à 60% (au lieu de 50%) des abonnements de transports en commun et la nouvelle tarification des IK basée sur le barème des impôts (référence véhicule 4cv)** sensiblement plus avantageuse pour tous les salariés amenés à utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels.

En revanche, du fait que **Sud n'a signé aucun des 3 accords et que la CFDT en a signé 1 seul** :

- ✚ les indemnités km vélo **ne seront pas mises en place,**
- ✚ **il n'y aura pas de réévaluation à 200€ annuels** (au lieu de 120€ actuels) de la prime de trajet pour les salariés utilisant leur voiture pour le trajet domicile-agence lorsque le domicile est dans une zone non couverte par les transports en commun ,
- ✚ les salariés présentant un handicap **ne bénéficieront pas** des 1000€ +500€ annuels de CESU,
- ✚ le compte épargne temps solidarité pour aider un parent qui a un enfant gravement malade **ne sera pas mis en place,**
- ✚ la rémunération du congé paternité **ne sera pas améliorée !**

Dans le contexte de la prise de participation majoritaire du capital de Gfi par le Qatari Mannai, dont les décisions stratégiques pourraient impacter fortement les salariés dans les prochains mois, il est impératif que ces derniers disposent d'un statut social plus protecteur : la signature d'accords d'entreprise (certes imparfaits et insuffisants) est le seul moyen de  **pérenniser les quelques avantages sociaux arrachés à la Direction !**

**La CFE-CGC s'inscrit dans cet état d'esprit avec lucidité, et ainsi, démontre qu'elle défend concrètement les intérêts des salariés de Gfi en France !**



**Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !  
Adhérez à la CFE-CGC !**

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>Alina TORTOCHAUT</b>      | <b>Délégué Syndical Central UES</b>   | <b>☎ 06 83 09 41 92</b>  |
| Gfi Chronotime               | <b>Bruno LEROY</b>  | ☎ 06 60 59 15 22   |
| Ex-Gfi Consulting            | <b>Martine VERNEUIL</b>   | ☎ 06 83 09 41 92   |
| Gfi Entreprise Solutions     | <b>Patrick NGUYEN</b>   | ☎ 06 83 09 41 92   |
| Gfi Infogen System           | <b>Charles MAUPU</b>  | ☎ 06 10 02 36 41   |
| Gfi Informatique EST         | <b>Benoît WENK</b>  | ☎ 06 61 13 11 93   |
| Gfi Informatique IDF         | <b>Patrick Le BRUN</b><br><b>Michaela ALEXANDRESCU</b><br><b>Robert MATHERON</b><br><b>Olivier MAULMY</b> | ☎ 06 83 09 41 92<br>☎ 06 89 64 39 93<br>☎ 06 81 94 24 31<br>☎ 06 74 14 53 45 |
| Gfi Informatique RHONE-ALPES | <b>François LECLUSE</b>   | ☎ 07 80 02 68 59   |
| Gfi Informatique SUD-EST     | <b>Guy DECHELETTE</b>   | ☎ 06 74 14 53 45   |
| Gfi Informatique SUD-OUEST   | <b>Alain GUILLOU</b>  | ☎ 06 84 95 36 59   |
| Gfi IT                       | <b>Pascal HOUSSIN</b>   | ☎ 06 98 38 41 55   |
| Gfi IP                       | <b>Bruno DAVID</b>  | ☎ 06 60 99 28 16   |
| Gfi Progiciels IDF           | <b>Olivier YERLE</b>  | ☎ 06 70 76 38 06   |
| Gfi Progiciels Montpellier   | <b>André NEBLE</b>  | ☎ 06 83 09 41 92   |

**Pour rester informés sur les événements survenant dans le Groupe Gfi, consultez régulièrement :**

- TWITTER : [@cgcfi](https://twitter.com/cgcfi)
- YAMMER (réseau interne Gfi) : [groupe « Syndicat CFE-CGC »](#)
- notre site WEB CFE-CGC externe : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

**Elections  
TPE 2017**

**du 30 décembre 2016 au 13 Janvier 2017 :  
Elections dans les TPE (Très Petites Entreprises): votez CFE-CGC !**